

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale

procès-verbal de la réunion plénière du 15 novembre 2018

précédente réunion plénière : 14 juin 2018

PARTICIPANTS :

en tant que membres titulaires du CHSCT AC :

représentant de l'administration :

M. Jean-Pascal FAYOLLE Chef du service des ressources humaines (Secrétariat général), *Président du CHSCT AC*

suppléé, à partir de onze heures, par :

Mme Stéphanie FRUGÈRE Sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, Secrétariat général

représentantes du personnel :

Mme Agnès DESOINDRE CFDT, *Secrétaire du CHSCT AC*

Mme Emmanuelle SCETBUN CFDT

Mme Fatima BOUHADDI FSU

Mme Éliane BOCQUET CGT

en tant que médecin de prévention :

Dr Jeannine BENOLIEL

en tant que conseiller et assistants de prévention :

M. Daniel BOURGEOIS Conseiller de prévention

Mme Geneviève BONNEAU BURCAB (Varenne)

Mme Espérance BRENDLÉ DGER (Lowendal)

Mme Dominique CANTARDJIAN SG (Vaugirard)

M. Jean-Marie COLLOT CGAAER (Vaugirard)

Mme Corinne GABRIEL DGPE (Barbet-de-Jouy)

Mme Sophie LARDENOIS SG (Varenne)

M. Michel LE GALL SG (Varenne)

Mme Clémentine MARKIDÈS SG (Barbet-de-Jouy)

en tant que représentants des MAG :

Mme Rekha BERNARD Cheffe par interim du Bureau du cabinet

M. Patrick BOUR Adjoint à la Cheffe du Bureau des moyens des services, Mission des affaires générales, Secrétariat général

M. Michel FOURNIER Chef de la Mission des affaires générales, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

M. Jacques LEPORTOIS Adjoint au Chef de la Mission des affaires générales, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Mme Jacqueline LORRE Cheffe du Bureau des affaires générales, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Mme Odile-Anne NICOLET Cheffe du Bureau des moyens des services, Mission des affaires générales, Secrétariat général

M. Gilbert THUILLIER Chef de la Mission d'appui au pilotage et des affaires transversales, Direction générale de l'enseignement et de la recherche

en tant qu'experts de l'administration :

M. Eric DIEUPART-RUEL Adjoint au Chef du Bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments, Sous-direction de la logistique et du patrimoine, Service des affaires financières, sociales et logistiques, Secrétariat général

Mme Marie-Claire HAMON Cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale, Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, Secrétariat général

M. Marc RAUHOFF Sous-directeur de la logistique et du patrimoine, Service des affaires financières, sociales et logistiques, Secrétariat général

en tant qu'expert du personnel :

M. Laurent MECHOUK FO

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

M. Paul DURAND Bureau de l'action sanitaire et sociale, Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, Secrétariat général – *Secrétaire de séance*

Mme Aude LE RUNIGO Bureau de l'action sanitaire et sociale, Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, Secrétariat général

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Marie ARAUJO Assistante de prévention, SG (Varenne)

M. Charles-André BUFFET Adjoint au Chef du Bureau de l'informatique de proximité, Sous-direction des services d'information, Service de la modernisation, Secrétariat général

Mme Lucie CAMARET Assistante de prévention, DGPE (Barbet-de-Jouy)

M. Patrice CHASSET Membre titulaire du CHSCT AC, représentant du personnel (FO)

M. Pierre CLAVEL ISST

Mme Isabelle FABRE Responsable du pôle Santé sécurité au travail, Bureau de l'action sanitaire et sociale, Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, Secrétariat général

M. Thierry GAME Chef du Bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments, Sous-direction de la logistique et du patrimoine, Service des affaires financières, sociales et logistiques, Secrétariat général

Mme Sylviane LACOMBE Membre titulaire du CHSCT AC, représentante du personnel (UNSA)

Mme Agnès RIMBERT Membre suppléante du CHSCT AC, représentante du personnel (CGT)

Mme Anne-Marie ROQUES UNSA

Mme Marianne SALGUES Membre suppléante du CHSCT AC, représentante du personnel (FO)

M. Frédéric STAÏNER Chef de la Mission des affaires générales, Direction générale de l'alimentation

Après vérification du quorum, M. FAYOLLE déclare la séance ouverte à 9 heures 40. Il annonce que la séance sera présidée par Mme FRUGÈRE à partir de 11 h 00, en raison d'impératifs d'agenda. Il rappelle par ailleurs que la présente réunion plénière est la dernière de la mandature.

I - Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du CHSCT AC du 14 juin 2018

M. FAYOLLE rappelle que le procès-verbal de la réunion plénière du CHSCT AC du 14 juin 2018 a été envoyé en projet par messagerie électronique aux membres du CHSCT et aux assistants de prévention.

Mme GABRIEL demande à ce que soit rajouté en page 5, dans « V- Activités du groupe de travail "accidents de travail" », après la phrase « Mme GABRIEL déclare que la méthode d'analyse des accidents de travail dite de l'"arbre des causes" est utilisée depuis quatre ans à l'administration centrale. », la phrase suivante : « Cette procédure a été à l'initiative du conseiller de prévention, M. BOURGEOIS, et du groupe de travail des assistants de prévention. »

Sous réserve de la prise en compte de cette modification, approuvée en séance, le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018 est adopté. Il sera publié rapidement dans sa version corrigée sur l'Intranet du ministère.

II - Point sur les suites données à la réunion plénière du CHSCT AC du 14 juin 2018

. Publication du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2018 du CHSCT AC sur l'Intranet, tel qu'approuvé en séance ;	► <i>Fait le 15 juin.</i>
. Organisation d'une visite du site Lowendal pour les membres du CHSCT AC après la première semaine de septembre ;	► <i>Mme HAMON précise que cette visite a eu lieu le 21 septembre. Deux représentantes du personnel au CHSCT AC y ont participé.</i>
. Intégration de Mme RIMBERT comme membre du groupe de travail « Accidents de travail à l'administration centrale », comme troisième représentante du personnel ;	► <i>Noté par le BASS, et par la secrétaire du CHSCT.</i>
. Validation du document « Procédure de gestion des accidents de travail pour les sites parisiens de l'administration centrale » transmis en projet le 8 juin aux membres du CHSCT AC. Le BASS organisera les futures réunions du groupe ainsi que la formation de ses membres à la méthode d'analyse des accidents de travail dite de l'« arbre des causes » ;	► <i>Mme HAMON déclare que le formateur des membres du groupe de travail a été trouvé. La formation aura lieu en 2019.</i>
. Pose de panneaux appelant à respecter le voisinage des salles de réunion par la réduction maximale des nuisances sonores ;	► <i>M. RAUHOFF indique que la pose de ces panneaux sera faite de façon systématique, avant la fin de l'année 2018.</i>
. Mise en place avant la fin du premier trimestre 2019 d'une nouvelle signalétique directionnelle sur les différents sites parisiens, en concertation avec les MAG concernées ;	► <i>M. RAUHOFF indique que cette mise en place se fera dans le courant du premier semestre 2019.</i>
. Remplacement de 150 huisseries sur le site Barbet-de-Jouy avant l'été 2019 ;	► <i>M. RAUHOFF indique que le marché vient d'être notifié à l'entreprise intervenante. Les travaux auront lieu début 2019, à raison de 5 fenêtres par semaine. Un planning d'intervention sera arrêté avec les MAG concernées. Les travaux seront achevés à l'été 2019 pour ce qui est des fenêtres donnant sur les rues de Varenne et Barbet-de-Jouy.</i>
. Point, lors d'une prochaine réunion plénière du CHSCT, sur la signalétique relative au cheminement à suivre en cas d'évacuation sur le site Barbet-de-Jouy.	► <i>M. RAUHOFF indique que la signalétique réglementaire est en place. La modification d'un bloc de secours a été faite. En réponse à Mme DESOINDRE, M. RAUHOFF déclare que la signalétique d'évacuation de la salle 099 sera revue pour la rendre mieux visible, y compris pour l'issue de secours donnant sur le jardin. Il rappelle que les équipiers de première intervention sont aussi là pour aider les agents et les visiteurs en cas d'évacuation des bâtiments. Il faut savoir que le site Barbet-de-Jouy n'est pas un site ERP (établissement recevant du public). Cela signifie que tous les visiteurs doivent être accompagnés. La révision de la signalétique directionnelle répondra à certaines difficultés signalées par les représentants du personnel et les assistants de prévention.</i>

III - Compte-rendu suite à la visite du site de Lowendal

M. RAUHOFF rappelle que lors de la visite organisée par le BPI pour les représentants du personnel au CHSCT AC, le 21 septembre [visite dont le compte-rendu a été communiqué aux membres du CHSCT ainsi qu'aux MAG et aux assistants de prévention], un certain nombre de points ont été relevés. Le bureau dit « espace d'attente sécurisé » [EAS], réservé aux agents handicapés en cas de sinistre, sera revu. La surface limitée de l'espace de convivialité est une contrainte, la suppression du bâtiment se trouvant dans la cour avant les travaux ayant nécessairement conduit à une densification des locaux. Par ailleurs, les locaux

d'accueil d'agents en situation de malaise ne sont pas une contrainte réglementaire ; lorsqu'un agent est en situation de malaise, la procédure normale consiste à appeler les secours d'urgence.

M. THUILLIER précise que dans le seul et unique bureau-relais du site Lowendal posant problème l'archivage papier n'a pas été réalisé. En conséquence, les armoires y occupent une place excessive, et leur surface au sol est autant d'espace en moins pour les agents. Si les difficultés subsistent, c'est parce que jusqu'ici le CTS DGER n'a pas pu se réunir pour discuter de ces questions. Ce CTS est convoqué pour la mi-décembre. Il faut cependant convenir que l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents est particulièrement sensible depuis les travaux. Il convient d'en remercier le Secrétariat général.

Mme DESOINDRE déclare que le bureau-relais dont il est question et qui est réputé pouvoir accueillir deux personnes est coincé derrière une cage d'escalier et ne comporte qu'une seule fenêtre, alors que d'autres bureaux, nettement plus vastes, ne sont occupés que par une seule personne. La distribution des bureaux n'apparaît pas satisfaisante. Dire que la situation est « acceptable » comme on l'a entendu n'est pas très honnête. Par ailleurs dans un autre bureau il y a des problèmes de bruit en raison de la ventilation. Pour ce qui est de l'accueil, qui est globalement plutôt agréable, la difficulté vient de ce qu'on voit très mal les agents qui l'occupent.

Mme BRENDELÉ déclare que la DGER est installée maintenant dans un beau bâtiment. Il faut remercier tous ceux qui ont participé à cette réhabilitation. Mais le bureau-refuge ou bureau-relais pointé dans le compte-rendu, qui est supposé pouvoir accueillir deux personnes, n'est pas du tout fonctionnel ; il est trop petit et inconfortable.

M. BOURGEOIS signale que les assistants de prévention ont effectué leur propre visite du site, le 27 septembre. Les deux personnes se trouvant dans le bureau dit « refuge » dont on a parlé se trouvent dans une situation de mal-être. Mais c'est un problème qui relève davantage de la compétence de la DGER que de celle de la SDLP. Dans un autre bureau-refuge -il y en a deux par niveau- il est impossible d'installer deux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs il faut aussi signaler des problèmes de luminosité, liés à des reflets.

Mme GABRIEL ajoute que les agents du bureau-refuge se plaignent aussi du bruit émanant du sèche-mains à soufflerie électrique des toilettes situées en face. Il faut signaler aussi que l'extincteur est difficilement accessible, étant bloqué par des cartons et une porte.

M. RAUHOFF répond que les points soulevés ont bien été identifiés par la SDLP, qui examinera le sujet avec la DGER, notamment pour ajuster les mobiliers et le nombre de bureaux-refuge. Le problème de la porte du bureau-refuge nécessite un ajustement, mais ce n'est pas une malfaçon. Le problème du bruit lorsque le sèche-mains fonctionne et que la porte est ouverte est général, sur tous les sites.

M. THUILLIER, sur ce dernier point, précise que des grooms ont été installés sur les portes des toilettes ; ces portes se referment toutes seules, ce qui atténue les nuisances sonores. D'autres améliorations viendront, lorsque l'archivage électronique aura progressé. La DGER a refusé d'installer des agents dans les sous-sols, ce qui a entraîné une densification des bureaux. Il y a 170 agents dans la structure, et seulement deux bureaux posent encore des problèmes.

IV - Point sur les travaux - préparation des travaux du bâtiment D à Varenne (sécurité incendie)

M. RAUHOFF expose les travaux des bâtiments C, D et E du site Varenne, à l'aide d'un diaporama. Globalement, 23 millions d'euros ont été réservés pour le site Varenne, sur 7 ans, à partir d'octobre 2013.

Pour ce qui est du bâtiment D, la notification des entreprises se fait ce mois-ci, pour des travaux qui devraient durer un an, à partir de février 2019. Le comité de pilotage (COFIL) des opérations de

déménagement se réunit une fois par mois. Les agents seront relocalisés temporairement sur le site Maine, comme cela avait été annoncé. Le premier déménagement interviendra le 21 janvier.

Mme DESOINDRE signale que les salles de réunion du site Maine sont actuellement inaccessibles. Seront-elles de nouveau accessibles lorsque les déménagements auront commencé ?

M. RAUHOFF répond qu'effectivement les salles de réunion du bâtiment C du site Maine sont actuellement neutralisées. Elles seront de nouveau proposées à la réservation, sous MOSAR, en 2019. La neutralisation ou pas des salles de réunion des bâtiments A et B sera examinée avec le SRH. Un travail de « zoning » est à réaliser avant. La SDLP est tout à fait disposée à organiser une visite des locaux du site Maine pour les membres du CHSCT avant la fin du mois de janvier 2019, s'il y a une demande dans ce sens.

S'agissant de l'organisation régulière d'exercices d'évacuation, il faut réenclencher la machine. C'est compliqué pour le site Varenne, en raison du dispositif de protection contre les attentats, conduisant à éviter les rassemblements dans les rues, et de la proximité avec les services du Premier Ministre. Sur le site Barbet-de-Jouy, aucun exercice n'est programmé. Des évacuations inopinées ont eu lieu en 2017 et 2018. Le BSMB en a retiré tous les enseignements nécessaires. Il sera sans doute possible d'y programmer un nouvel exercice pour le second semestre 2019. Sur le site Vaugirard, un exercice qui n'a pas donné lieu à compte-rendu a été organisé par le propriétaire des lieux en avril 2018.

M. COLLOT précise que cet exercice ne concernait que les bureaux de la Mutualité Française. Il ne concernait pas les agents du MAA.

M. RAUHOFF déclare que le propriétaire du site Vaugirard a annoncé la programmation d'un exercice en avril 2019. Il serait souhaitable que cet exercice inclue les bureaux occupés par les agents du MAA. Le sujet sera examiné par le BSMB avec le propriétaire.

M. RAUHOFF précise que pour le site Varenne, l'hôtel du Ministre est dissocié du reste du site : son évacuation est un sujet à traiter séparément par le BSMB, avec le Cabinet. Le problème principal des exercices d'évacuation sur le site Varenne est le rassemblement sur la voie publique. Des tests sont organisés le samedi 17 novembre 2018 afin de vérifier le bon fonctionnement des installations. Un exercice d'évacuation pourrait être envisagé d'ici à la fin de l'année 2018, dans des conditions à préciser, avec rassemblement des personnels dans les cours n° 1 et n° 2.

Mme GABRIEL déclare qu'il faudrait aussi organiser des exercices d'évacuation sur le site Maine, en raison de la spécificité du site, et parce qu'il accueillera des nouveaux arrivants dès janvier 2019.

M. RAUHOFF répond qu'il est plus simple d'organiser des exercices à Maine qu'à Varenne.

M. BOURGEOIS déclare qu'en cas de véritable sinistre, et il peut s'en produire sur tous les sites, il faudra bien évacuer. Il faut reprendre l'habitude des exercices d'évacuation sur tous les sites, sans exception, et trouver des solutions lorsqu'il y a des difficultés. Il faut aussi sensibiliser les agents, et former suffisamment de guides-file et des serres-file.

M. LE GALL soulève la question de l'attitude à adopter en cas d'intrusion armée. Dans ce cas il ne s'agit plus d'évacuer, mais au contraire de confiner.

M. RAUHOFF rappelle que les gardiens du ministère ne sont pas des vigiles ; ils ne sont pas armés. Les agents du ministère ont été sensibilisés à la sécurité par des affiches. Il ne faudrait pas susciter une anxiété disproportionnée. En cas d'intrusion, l'objectif est de la contenir au niveau de l'accueil. Un contrôle de tous les sacs a été effectué pendant longtemps, jusqu'à la mise en place de nouveaux badges très difficilement reproductibles. Personne ne rentre dans le ministère sans contrôle s'il ne dispose pas de ce nouveau badge.

V - Point sur la circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premier secours

Mme HAMON rappelle que la circulaire du 2 octobre 2018 a été envoyée aux membres du CHSCT et aux assistants de prévention. L'objectif est d'organiser des sessions de sensibilisation aux gestes de premier secours, d'une durée de deux heures. Pour ce faire, il convient non seulement de recenser les secouristes formés, mais aussi toutes les ressources potentielles (formateurs internes, conventions locales avec des organismes de formation, etc.). L'administration centrale est bien entendu incluse dans le dispositif général. Dans un premier temps on procède à un inventaire, et dans un second temps on met en place les formations. C'est ce à quoi s'emploie l'administration.

M. COLLOT estime qu'il serait profitable de mobiliser, dans cette opération, les « secouristes avertis », afin que les choses avancent mieux et plus vite.

Mme BOUHADDI rappelle que tous les nouveaux agents devront être formés.

Mme FRUGÈRE déclare que l'objectif est de former 80 % des agents, et pas seulement les nouveaux.

Le dispositif se déploiera en trois temps :

1. Intégrer la sensibilisation aux gestes de premier secours dans la formation initiale des agents ;
2. Former les agents arrivés au ministère depuis moins de 12 mois ;
3. Déployer le dispositif en direction de tous les autres agents et des élèves de l'enseignement technique agricole.

Mme BOUHADDI fait remarquer que la circulaire prévoit que la hiérarchie pourra être dispensée de la sensibilisation organisée, pour « nécessité de service ». Ne serait-ce pas quelque peu abuser, lorsqu'on sait que cette sensibilisation ne dure que deux heures ?

Mme FRUGÈRE répond que la circulaire du Premier Ministre s'applique à toutes les administrations, qui ne sont pas toutes équivalentes en termes de « nécessités de service ». L'expression relevée participe d'une formulation générale que l'on retrouve dans de nombreux textes.

Mme BOUHADDI déclare qu'on a relevé un taux de 60 % d'absentéisme en formation à l'administration centrale. C'est énorme.

Mme FRUGÈRE répond que l'objectif de l'administration est bien de généraliser la sensibilisation.

M. FAYOLLE ajoute que le plan de formation est exigeant en termes de séquences. De nombreuses formations seront organisées chaque année.

M. BOURGEOIS déclare qu'il faudrait aller plus loin, en travaillant à la mise en place d'une véritable culture « Santé sécurité au travail », sans attendre la parution de circulaires. Le MAA pourrait montrer l'exemple.

Le Dr BENOLIEL fait observer que le taux d'absentéisme est élevé pour les formations initiales de secourisme, qui durent deux jours. Il serait préférable de disposer de véritables secouristes plutôt que d'agents sensibilisés en deux heures, ce qui est très court.

Mme GABRIEL déclare que la formation de serre-file et de guide-file dure aussi deux heures, et que le taux d'absentéisme y est élevé. Par ailleurs, il semblerait qu'un projet de loi en cours prévoie la suppression de la formation « SST » (sauveteur secouriste du travail) pour la remplacer par la formation « PSC1 » (prévention et secours civique de niveau 1).

M. FAYOLLE répond sur ce dernier point qu'il ne dispose d'aucune information sur ce projet de loi.

En réponse à Mme MARKIDÈS, le Dr BENOLIEL précise que des recyclages de secourisme sont proposés chaque année aux agents de l'administration centrale.

M. FAYOLLE conclut la discussion en rappelant qu'il convient maintenant de bâtir un plan de formation et un réseau de formateurs. On en reparlera en CHSCT AC en 2019.

En réponse à M. COLLOT, Mme FRUGÈRE précise que le recensement devrait débuter au premier trimestre 2019. Mais des actions pourront être mises en place avant même la formalisation du plan de formation.

VI - Questions diverses

1) L'affluence au restaurant inter-administratif

Pour Mme DESOINDRE, un afflux important de personnes nouvelles a été remarqué, et les créneaux horaires qui étaient "creux" sont aujourd'hui remplis : la file d'attente est certains jours impressionnante.

M. BOURGEOIS, Président de l'Association des usagers du restaurant inter-administratif de la rue Barbet-de-Jouy, répond que l'attente moyenne est de l'ordre de 5 minutes. Le restaurant sert 1.400 repas par jour et dispose de 400 places assises. Depuis le début de l'année, ce sont 19.000 repas de moins qui ont été servis par rapport à l'année précédente. L'ancienneté des locaux limite les possibilités d'aménagement. Néanmoins des modifications seront apportées au niveau des caisses. Il est aussi envisagé d'informer en temps réel les usagers de la fréquentation, par une application sur smartphone.

2) Les suites données à la desserte en wifi des bâtiments

Mme DESOINDRE rappelle qu'un point "zéro" avait été fait avant mise en service, sur les sites Barbet-de-Jouy et Lowendal. Qu'en est-il actuellement ? Ne pourrait-il pas être envisagé d'inscrire une campagne de mesures en 2019, pendant un jour de présence des agents et de fréquentation normale des salles de réunion ?

M. FAYOLLE répond que le Bureau de l'informatique de proximité (BIP) n'a pas été en mesure d'envoyer un représentant à la présente réunion, afin de répondre à la question posée. Cette réponse a été demandée au BIP par le BASS, et sera intégrée au procès-verbal de réunion.

[M. BUFFET, Adjoint au chef du BPI, a communiqué cette réponse le 19 novembre 2018 : « Les mesures des ondes wifi qui ont été réalisées jusqu'à présent étaient en lien avec les rénovations ou extension d'infrastructures wifi des bâtiments de l'administration centrale (sites de Barbet de Bouy et de Lowendal). Pour l'heure rien n'a été décidé pour 2019. Sur ce point, le BPI pourra communiquer une information plus formalisée au début de l'année 2019. »]

3) Retour sur la réalisation récente de travaux sensibles devant la salle Gambetta

Mme DESOINDRE demande un retour sur la réalisation récente de travaux sensibles (émanations dangereuses / ouvriers non protégés) dans le couloir du bâtiment E, devant la salle Gambetta. Si le message du BSMB concernant ces travaux a été bien reçu, se pose la question de la préparation des prochaines séquences de travaux : quelle procédure est prévue pour une information améliorée et anticipée des "riverains" ? À ce titre, on peut dire que les travaux à l'entrée du restaurant inter-administratif se sont mieux déroulés.

M. RAUHOFF répond que le principe en cas de travaux est l'information systématique des MAG. Dans le cas soulevé, des nuisances olfactives prenant leur source dans l'utilisation d'une résine n'avaient pas été anticipées. La fiche de produit relative à cette résine a été communiquée à la médecin de prévention.

M. BOURGEOIS déclare que l'odeur dégagée était très forte, et que la responsabilité des nuisances incombe à l'entreprise extérieure et non à l'administration. La résine utilisée est nocive pour les voies respiratoires. Aussitôt alerté, le BSMB a réagi rapidement et informé les agents.

Mme FRUGÈRE témoigne de la surprise des agents lorsqu'ils ont senti le produit. Le manque d'information mérite un retour d'expérience formalisé.

4) Point sur le DUERP et la prévention des RPS

Mme DESOINDRE, considérant que la mandature qui s'achève aura été celle de la mise en place du Document unique relatif à la prévention des risques professionnels (DUERP) et de la prévention des risques psychosociaux (RPS) au travail, propose qu'un état de la situation puisse être dressé sur ces 2 dossiers afin que les membres du CHSCT AC mis en place début 2019 bénéficient d'un point d'étape solide pour débiter leur mission.

Mme FRUGÈRE convient du bien-fondé de la demande. Un point sur ces deux sujets (DUERP et prévention des RPS) sera présenté en 2019 lors de la première réunion plénière du CHSCT.

5) Nettoyage des vitres sur le site Vaugirard

Mme SCETBUN interpelle le BSMB sur la saleté des vitres du site Vaugirard, côté rue, et sur le récent ravalement de la façade qui a contribué à les salir.

M. DIEUPART-RUEL répond que le premier niveau du site Vaugirard a été ravalé avec un produit gras abrasif, utilisé pour décaper, produit qui a ruisselé sur les vitres de bureaux occupés par des agents du ministère. Un examen du sujet est en cours avec le propriétaire, en vue d'une intervention qui devrait se faire rapidement. Il faut rappeler que le nettoyage extérieur des vitres est à la charge du propriétaire.

M. COLLOT témoigne de ce que le nettoyage des vitres côté intérieur est très régulièrement fait. Mais le côté extérieur ne l'est jamais. Certaines vitres sont devenues opaques.

M. DIEUPART-RUEL répond que ce sujet a bien été identifié avec le propriétaire. Une solution devrait être trouvée avant la fin de cette année.

6) Présence de frelons asiatiques et de punaises diaboliques

Mme DESOINDRE rappelle une question de Mme RIMBERT, excusée, au sujet de l'observation faite depuis quelques semaines sur le site Barbet-de-Jouy de la présence de frelons asiatiques et de punaises diaboliques.

Mme FRUGÈRE fait observer que la question manque de précision. Où et quand ont été vus ces insectes ? Sur les fenêtres ? À l'intérieur des locaux ? De façon répétée ou de façon ponctuelle ?

Mme BOUHADDI témoigne avoir personnellement vu 4 ou 5 punaises sur le store extérieur d'un bureau de la rue Barbet-de-Jouy, au mois de septembre.

Mme MARKIDÈS témoigne en avoir vu dans la salle de documentation de la DGPE, au rez-de-chaussée bas. Par ailleurs il n'y a pas que des frelons asiatiques et des punaises diaboliques, il y a aussi des souris. Certes le sujet n'est pas le même, mais il faut le signaler.

M. RAUHOFF répond que le problème soulevé va se régler avec l'arrivée du froid. S'agissant des punaises diaboliques il n'y a pas grand-chose à faire. Les jardiniers, particulièrement sensibilisés à la question des frelons asiatiques, n'ont observé aucun nid sur le site Varenne, où se trouvent les ruches. Il faut signaler tout problème de ce genre au BSMB, sans attendre une réunion du CHSCT, et en documentant effectivement le sujet, sans quoi il ne pourra pas être traité.

Le Dr BENOLIEL déclare que les punaises diaboliques peuvent susciter des allergies. Le seul moyen de s'en débarrasser est de les tuer, sinon elles reviennent.

Mme FRUGÈRE conclut la discussion en souhaitant voir se développer l'information des agents sur ces sujets.

7) Ascenseurs en panne

M. COLLOT signale que les ascenseurs sont en panne sur le site Vaugirard de façon récurrente. Il arrive qu'un vent de panique parcoure les agents coincés, qui sont parfois très tentés de forcer les portes, alors qu'ils ne doivent en aucun cas le faire, l'intervention des dépanneurs se faisant dans un délai de 20 à 30 minutes. Il faudrait informer les agents de ce qu'ils doivent faire et aussi de ce qu'ils ne doivent absolument pas faire si leur ascenseur est coincé entre deux étages, par exemple par la voie d'un affichage.

M. RAUHOFF répond que l'information est donnée en temps réel aux usagers, par téléphone, dès que l'on a joint un opérateur après avoir appuyé sur le bouton d'alarme. Même les ascenseurs récents peuvent se retrouver coincés entre deux étages. La société intervenante est tenue de procéder au dépannage dans un délai contractuel qui a toujours été respecté. Le dépannage d'urgence est une chose, la réparation de l'ascenseur défectueux en est une autre. Les réparations sont parfois très longues à intervenir, en raison notamment d'un problème de compétences observé à la société Schindler. Par ailleurs, toute opération de maintenance doit être suivie d'un contrôle interne réalisé par la société : la remise en service n'est donc pas immédiate. Et trois mois pour réparer, c'est trop long. Ces problèmes devraient trouver leur résolution à partir du 1^{er} janvier 2019, le contrat de maintenance des ascenseurs passant à cette date de la société Schindler vers la société Otis.

M. BOURGEOIS déclare qu'il est important de rassurer les agents qui se trouveraient coincés dans un ascenseur, dans toute la mesure du possible.

Mme FRUGÈRE estime que la vraie solution consiste à faire en sorte que les ascenseurs ne tombent pas en panne, qu'ils fonctionnent normalement. Il ne faudrait pas susciter des anxiétés disproportionnées par un affichage spécifique.

Mme DESOINDRE s'interroge sur l'existence de statistiques sur les pannes. S'il y en a, il serait intéressant de les connaître. Par ailleurs, il faudrait peut-être dissuader les agents d'utiliser les ascenseurs tard le soir.

M. RAUHOFF répond que s'il existe des statistiques, elles se trouvent à la société Schindler, et que plus un ascenseur est ancien, plus il risque de tomber en panne. Le dispositif de secours accessible en appuyant sur le bouton d'alarme se trouvant à l'intérieur des cabines d'ascenseur fonctionne 24 heures sur 24. Personne n'est laissé seul. Il n'y a aucun risque pour les personnes. Il y a un risque de voir l'ascenseur tomber en panne, mais l'arrivée rapide des secours est assurée. Par ailleurs les ascenseurs les plus anciens du bâtiment E du site Varenne seront remplacés à l'occasion des travaux prévus, travaux dont le CHSCT a été informé.

Plus aucun participant ne demandant la parole, la séance est levée par Mme FRUGÈRE à 11 heures 30.

Le secrétaire de séance



Paul DURAND

La secrétaire du CHSCT AC



Agnès DESOINDRE

Le Président du CHSCT AC



Jean-Pascal FAYOLLE



Conclusions du CHSCT AC du 15 novembre 2018 et suites données

. Publication du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018 du CHSCT AC sur l'Intranet, tel qu'approuvé en séance ;	► <i>Fait le 16 novembre 2018.</i>
. Visite des locaux du site Maine pour les membres du CHSCT AC avant la fin du mois de janvier 2019 ;	► <i>Noté par le BASS et la SDLP.</i>
. Organisation d'un exercice d'évacuation sur le site Barbet-de-Jouy au cours du second semestre 2019 ;	► <i>Noté.</i>
. Organisation d'un exercice d'évacuation sur le site Varenne avant fin 2018 ;	► <i>Cet exercice a été programmé pour le 18 décembre 2018.</i>
. Point sur l'application aux sites parisiens de l'administration centrale de la circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premier secours, lors d'une réunion plénière du CHSCT AC à tenir en 2019 ;	► <i>Noté par le SRH.</i>
. Intégration de la réponse du BIP à la « question diverse » portant sur le wifi dans le procès-verbal de réunion ;	► <i>Fait par le BASS, après réponse apportée par le BIP le 19 novembre 2018.</i>
. Point d'information sur le DUERP et la prévention des RPS sur les sites parisiens de l'administration centrale, en 2019, lors de la première réunion plénière du CHSCT AC.	► <i>Cette réunion plénière est prévue le 15 mars 2019.</i>

